

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉCISION DU MAIRE

N° DEC 2023.02.17/027

### **Thème :** RESSOURCES NUMERIQUES ET INFORMATIQUES

**Objet :** Avenant au contrat de licence et d'assistance pour le système de gestion du temps de travail Kelio

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (4°, 11° et 16°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération n°DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** le contrat passé entre la société Bodet et la Ville de Briançon pour la fourniture de licences et de prestations d'assistance pour le système de gestion du temps de travail Kelio

**Considérant** que le budget pour l'acquisition de services de ressources numériques et informatiques fournis à la Ville de Briançon est porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

## DECIDE

### **Article 1**

De valider les termes de l'avenant pour le changement de propriété du contrat mentionné ci-dessus au nom de la Communauté de Communes du Briançonnais.

## Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 30/03/2023

Le Maire,



Arnaud MURGIA

Transmise le : **31 MARS 2023**  
Affichée le : **31 MARS 2023**  
Notifiée le : **31 MARS 2023**

## AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE N° S2012097

N° Dossier :

8391

Entre les Ets KELIO SAS  
Ayant leur siège social, Boulevard du Cormier, CS 40211 – 49302 CHOLET CEDEX,

D'une part,  
Et :  
**MAIRIE DE BRIANCON**

Demeurant à :

HOTEL DE VILLE 1 RUE ASPIRAN JAN - BP 18 BRIANCON CEDEX 050424 05105 France

Comme abonné, d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### Art.1.

Par suite de modification de l'entité facture, le présent contrat est repris par :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS**

### Art.2.

Toutes les autres clauses de notre contrat d'assistance N° S2012097 restent valables et sont applicables au présent avenant.

Fait en autant d'originaux que de parties intéressées à CHOLET, le

21/03/2023

Lu et Approuvé (mention manuscrite)

**KELIO SAS :**

*Lu et Approuvé*

Cachet – signature :

**Kelio**

1220 rue Ferdinand Perrier - CS 50220  
89805 SAINT PRIEST Cedex  
Tel. 04 72 79 00 63  
REG ANJERS 538 209 594 – APE 6202 A  
SAS au capital de 15 000 000 €

Nom / Fonction : **Eric Ruty – Directeur Général**

Lu et Approuvé (mention manuscrite) – L'ABONNÉ :

Cachet – signature :



Nom / Fonction :